

La Vie Parlementaire ***En Tunisie***

Supplément français - anglais | Numéro 8 . Mars 2004

Préambule

Ce 8^{ème} numéro du supplément de « *La Vie Parlementaire* » comporte une présentation des principales activités de la Chambre des députés au cours des trois premiers mois de l'année 2004.

Ces activités concernent, essentiellement, l'examen des projets de loi, le débat avec le gouvernement sur les secteurs des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières, l'Agriculture, l'Environnement et les Ressources hydrauliques, la Réforme administrative et la Fonction publique, ainsi que les visites des députés sur le terrain.

Ce supplément comporte, également, une couverture des principales activités extérieures de la Chambre des députés, marquées notamment par une participation active à la session constitutive de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne et l'élection de la Tunisie au Bureau de la présidence de cette assemblée.

Contenu de la version française

- **Activités législatives 2**
- **Les séances-débat avec le gouvernement 3**
- **Les visites sur le terrain..... 7**
- **Activités extérieures 8**

The parliamentary Life ***In Tunisia***

English - French edition | Number 8 . March 2004

FOREWORD

This eighth issue of "*The Parliamentary Life*" supplement gives an overview of the most important activities of the Chamber of Deputies during the first term of 2004.

These activities include in particular the examination and passing of bills, sessions of dialogue with the government on national estates and real property affairs, agriculture, water resources, the environment, administrative reform, and the civil service, as well as field trips.

The issue also covers the main external activities of the Chamber of Deputies, in particular Tunisia's participation in the inaugural session of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly and its election as member of the Assembly's Bureau of Presidents.

Contents of the english version

- **Legislative Activities 10**
- **Dialogue with the government 11**
- **Field Trips 14**
- **External Activities 15**

Site web : WWW.Chambredesdeputes.tn / WWW.Chambre-dep.tn

Activité législative

La Chambre des Députés a adopté, durant la période allant de janvier à fin mars 2004, plusieurs projets de loi se rapportant aux domaines politique, militaire, commercial, financier, technologique et agricole, ainsi qu'à la coopération internationale, à travers des conventions dans multiples secteurs.

- **Loi n° 2004 - 1 du 14 janvier 2004**, relative au service national.

- **Loi n° 2004 - 3 du 20 janvier 2004**, modifiant et complétant le code de commerce maritime .

- **Loi n° 2004 - 4 du 20 janvier 2004**, modifiant et complétant le code de la police administrative de la navigation maritime .

- **Loi n° 2004 - 5 du 3 février 2004**, relative à la sécurité informatique.

- **Loi organique n° 2004 - 6, du 3 février 2004**, modifiant et complétant la loi N°75-40 du 14 mai 1975, relative aux passeports et aux documents de voyage.

- **Loi n° 2004 - 9, du 3 février 2004**, portant approbation de la convention conclue le 2 novembre 2003 entre le Gouvernement de la République Tunisienne et la Banque islamique de développement (BID) concernant l'achat d'équipements médicaux au profit des hôpitaux publics pour leur utilisation dans le projet de la santé .

- **Loi n° 2004 - 13 du 12 février 2004**, portant approbation du protocole au traité instituant la Communauté économique africaine , relatif au Parlement panafricain.

- **Loi n° 2004 - 14 du 12 février 2004**, approuvant l'adhésion de la République Tunisienne à la convention portant création de la Banque Sahélo-Saharienne d'investissement et de commerce et l'autorisant à participer à son capital.

- **Loi n° 2004 - 15 du 1^{er} mars 2004**, portant approbation du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

- **Loi n° 2004 - 17 du 1^{er} mars 2004**, relative à l'assainissement de la situation financière de l'office des terres domaniales.

- **Loi n° 2004 - 18 du 15 mars 2004**, portant approbation de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

- **Loi n° 2004 - 21 du 15 mars 2004**, portant approbation d'un accord de coopération financière entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne .

- **Loi n° 2004 - 24 du 15 mars 2004**, modifiant et complétant la loi N° 99-43 du 10 mai 1999, relative aux groupements de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche.

- **Loi n° 2004 - 25 du 15 mars 2004**, relative à la suppression des chambres d'agriculture .

- **Loi n° 2004 - 26 du 29 mars 2004**, portant approbation de la convention de prêt signée entre la République Tunisienne et la caisse espagnole « La Caixa D'Étalvis Ipensions de Barcelona pour la contribution au financement du projet de construction de la salle de sport multidisciplinaire à la cité sportive 7 novembre 1987 à Radès.

Les séances- débat avec le gouvernement

Le dialogue s'est poursuivi, durant les trois premiers mois de l'année, entre les députés et le gouvernement. Il a porté sur les secteurs des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières, l'agriculture, l'environnement et les ressources hydrauliques, la réforme administrative et la fonction publique

Voici une synthèse des principales questions évoquées lors de ces séances - débat :

Les domaines de l'Etat et les affaires foncières

Au cours de la séance plénière tenue mardi 20 janvier 2004, sous la présidence de M. Foued Mebazaa, président de la Chambre, et en présence de M. Ridha Grira, ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières, le débat entre les députés et le gouvernement a porté notamment sur le rôle du département ministériel en charge de ce dossier dans la protection du bien public et la sauvegarde des richesses de la collectivité nationale, outre la question de l'assainissement foncier et son rôle dans l'impulsion de l'œuvre de développement.

Lors du débat, plusieurs questions ont été soulevées dont, notamment :

- l'interdiction de la cession des terres domaniales agricoles ;
- la protection des terres domaniales et la définition des conditions de leur cession par la vente ;
- l'évaluation de la situation locative des terres domaniales agricoles et la nécessité de consulter les responsables du secteur agricole en la matière ;
- les problématiques de l'installation et de la construction sur les terres domaniales et la nécessité de tenir compte de l'aspect social, dans certains cas particuliers ;
- la nécessité de procéder à un recensement précis des domaines de l'Etat.

Dans sa réponse aux interventions des députés, M. Ridha Grira a souligné

l'importance de la loi N°21 de l'année 1995 qui a mis fin à la cession des terres domaniales agricoles par le biais de la vente.

Il a indiqué que cette mesure a été prise après une large consultation nationale qui a débouché sur la conviction que la location et le suivi constituent le moyen le plus efficace pour assurer l'exploitation des terres domaniales agricoles dont la superficie est de 828 mille hectares environ.

Le ministre a ajouté que les résultats enregistrés jusqu'à présent sont positifs aux plans de la production, de l'investissement et de l'emploi.

Concernant les terrains municipaux qui sont encore propriété de l'Etat, M. Ridha Grira a précisé que le ministère a codifié ses relations avec les collectivités locales, que toutes les requêtes ayant été adressées au ministère dans ce sens ont été satisfaites et que les terrains sont vendus aux collectivités locales pour la moitié de leur valeur fixée par l'expert.

Le ministre a noté les progrès enregistrés concernant l'assainissement des terres collectives destinées à la cession et dont la superficie est estimée à 3 millions d'hectares environ, précisant que les terres dont la situation n'est pas encore assainie sont des terres dont la situation est complexe au niveau de la propriété.

Il a également évoqué les efforts entrepris par le ministère pour recenser et enregistrer les domaines de l'Etat dans toutes les régions du pays, indiquant que cette action qui se poursuit a déjà donné ses fruits et a permis de fixer le domaine public.

Le débat entre les députés et le gouvernement a aussi porté sur la nécessité d'installer des directions régionales des Affaires foncières dans tous les gouvernorats de la République, ainsi que sur la nécessité d'accélérer les opérations d'assainissement foncier des titres gelés et de régler le dossier des biens des étrangers en Tunisie.

Le ministre a fait ressortir, dans ce contexte, la volonté du ministère de régler le dossier des biens des étrangers à travers la cession de ces biens au profit de tous ceux qui répondent aux critères exigés. Il a rappelé, dans ce cadre, que c'est la SNIT qui assure le suivi de ce dossier et qui s'occupe de l'examen des questions y afférentes, ajoutant que les services concernés agissent avec une grande souplesse et dans la transparence totale pour le traitement de ce dossier, surtout lorsqu'il s'agit de biens exploités par des familles démunies.

M. Ridha Grira a aussi évoqué la coopération entre le ministère et les services régionaux et les collectivités locales, à l'effet d'accélérer les opérations d'assainissement des titres fonciers gelés, relevant l'importance des efforts déployés dans ce sens afin de réduire les délais.

L'agriculture, l'environnement et les ressources hydrauliques

L'intérêt des députés s'est porté sur le secteur de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques, lors de la séance plénière tenue, mardi 24 février 2004, sous la présidence de M. Foued Mebazaa, président de la Chambre des Députés, en présence de M. Mohamed Habib Haddad, ministre de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources hydrauliques.

Les députés ont souligné, à cette occasion, l'importance stratégique du secteur agricole qui emploie 22% de la population active et participe à hauteur de 2,2% au taux de croissance économique. Ils ont salué les efforts déployés par toutes les parties concernées dans le but de promouvoir le rendement de ce secteur et de lui permettre ainsi de répondre aux besoins du marché intérieur et de contribuer à la consolidation des exportations.

Plusieurs questions ont été soulevées dont, notamment :

- Les conditions climatiques défavorables qu'a connues la Tunisie durant les quatre dernières années et leur impact négatif sur le

rendement du secteur et la situation des travailleurs agricoles.

- L'importance de la restructuration des terres domaniales agricoles restantes et de l'institution d'avantages préférentiels au profit des techniciens agricoles et des jeunes agriculteurs, ainsi que de l'élaboration d'une carte agricole du pays.

- La conception d'une approche dans le secteur agricole qui tienne compte des spécificités de chaque région et des conditions climatiques que connaît le pays.

- Le recul enregistré au niveau de certaines activités agricoles telles que le secteur laitier et les viandes et les maladies du cheptel qui se répandent de plus en plus à travers le monde.

- Les dispositions prises par le ministère dans le domaine du contrôle des importations des produits agricoles.

- La situation de la balance commerciale du secteur alimentaire.

- L'état d'avancement des négociations avec l'Union Européenne sur le secteur agricole

Dans sa réponse aux interventions des députés, M. Mohamed Habib Haddad a indiqué qu'en dépit des résultats remarquables déjà accomplis, le secteur de l'agriculture est appelé à progresser davantage afin de répondre aux besoins du marché intérieur et des consommateurs.

Le ministre a salué, dans ce contexte, les mesures présidentielles prises dans le but de tirer le meilleur profit des conditions climatiques favorables que connaît actuellement le pays, s'agissant en particulier du secteur des grandes cultures.

Le ministre a fait observer que l'Etat s'emploie à réviser et à actualiser les différents systèmes de production afin que les activités agricoles reprennent leur rythme régulier. Il a, par ailleurs, relevé l'importance de la carte agricole en cours de préparation dans les différentes régions du pays et son rôle dans l'orientation des activités agricoles en fonction des spécificités climatiques et des ressources de chaque région, en vue d'assurer la pérennité de la production.

Evoquant les fluctuations enregistrées au niveau de l'approvisionnement du marché intérieur en produits agricoles, le ministre a expliqué ce phénomène conjoncturel par les conditions climatiques défavorables qui ont affecté la Tunisie durant la saison agricole écoulée. Il a précisé que les efforts seront axés sur l'intensification de la production de certaines variétés de légumes qui ont connu cette année un déficit notable, telles que la pomme de terre et l'oignon, à travers l'encouragement des agriculteurs à pratiquer ces cultures en leur garantissant à l'avance la commercialisation de leur production par le biais des groupements interprofessionnels.

M. Mohamed Habib Haddad a évoqué les opportunités offertes par l'accord d'association avec l'Union européenne pour diffuser la culture de l'exportation chez l'agriculteur tunisien et pour promouvoir la compétitivité des produits agricoles tunisiens, à travers l'élaboration de stratégies intégrées en matière d'exportation.

Le débat parlementaire a aussi porté sur l'environnement et les ressources hydrauliques, s'agissant en particulier de la nécessité de lutter contre la pollution de l'environnement, du soutien des efforts des municipalités en matière d'amélioration de l'esthétique urbaine, de la sensibilisation et de l'information en matière de sauvegarde de l'environnement, ainsi que des retombées positives des dernières pluies sur le développement des ressources hydriques du pays

Le ministre a évoqué, dans ce contexte, le programme présidentiel mis en œuvre dans le domaine de la protection du milieu, de la promotion de l'esthétique urbaine, en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Il a souligné, à ce propos, l'importance de la sensibilisation et de l'information aussi bien dans les établissements éducatifs que dans les associations spécialisées et dans les médias, dans le renforcement de la contribution du citoyen aux efforts des municipalités dans ce domaine.

Le ministre s'est par ailleurs félicité de la pertinence de la politique du pays dans le domaine de la mobilisation des ressources

hydrauliques, soulignant que cette politique a permis de surmonter les difficultés consécutives aux années de sécheresse.

Pour ce qui est du déficit en ressources en eau enregistré dans le pays, ces dernières années, à cause du manque de pluviométrie, le ministre a précisé que les récentes précipitations ont favorisé l'augmentation du potentiel hydraulique dans les barrages, estimé actuellement à 2 milliards de mètres cubes.

La réforme administrative et la fonction publique

Au cours de la séance-débat tenue, jeudi 25 mars 2004, l'attention des députés s'est portée sur le dossier de la réforme administrative et de la fonction publique.

La séance a été présidée par M. Foued Mebazaa, président de la Chambre des Députés, en présence de M. Abdelhakim Bouraoui, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Réforme administrative et de la Fonction publique.

Les interventions des députés ont porté essentiellement sur la nécessité pour l'administration tunisienne de s'adapter au rythme du changement, à travers l'amélioration de ses services et prestations, le renforcement des relations de confiance avec le citoyen et la modernisation accrue de ses rouages.

Les interrogations des députés ont aussi porté sur les perspectives de la consultation relative à la réforme administrative et les réformes profondes sur lesquelles elle va déboucher, en vue de favoriser la modernisation de l'administration et d'assouplir davantage les procédures administratives.

Le débat qui s'est instauré sur ce dossier a été marqué par la franchise et a soulevé diverses questions ayant trait à tous les aspects se rapportant au fonctionnement de l'administration. Plusieurs interrogations ont été formulées et des propositions ont été avancées concernant :

- le phénomène de l'encombrement des services administratifs et des entreprises publiques ;

- la nécessité d'assouplir davantage les procédures et les formalités administratives et de réduire le nombre des documents exigés, notamment pour les investisseurs ;

- l'importance des réformes introduites en matière de justice administrative et la nécessité de promouvoir davantage ce système afin de rapprocher les prestations du citoyen et d'accélérer le rythme du règlement des affaires ;

- la promotion des activités des bureaux des relations avec le citoyen en les dotant des ressources humaines nécessaires et la nécessité de faire preuve de fermeté et de rigueur pour réprimer les abus, les dépassements et les pratiques illicites, telles que la corruption ou les transactions douteuses.

Dans sa réponse aux interventions des députés, M. Abdelhakim Bouraoui a relevé l'importance de la consultation nationale ordonnée par le chef de l'Etat sur la réforme administrative, précisant que cette consultation a été axée sur plusieurs volets dont notamment la suppression des autorisations administratives et l'allègement des procédures pour la création d'entreprises.

Le secrétaire d'Etat a passé en revue les différents et mécanismes mis en œuvre pour améliorer les prestations administratives et favoriser leur rapprochement du citoyen à travers la création de l'administration interactive, les programmes de mise à niveau, la création des fonctions du citoyen superviseur et du médiateur administratif, des bureaux des relations avec le citoyen et autres.

Il a aussi rappelé la création d'une direction générale de la formation, au Premier ministère, qui aura la charge d'aider les différents ministères à élaborer des programmes de formation au profit de leurs agents et employés. Il a précisé qu'une enveloppe de 3 millions de dinars a été allouée pour la formation 34 mille agents, au titre de l'année 2004.

Le secrétaire d'Etat a, par ailleurs, souligné le souci de l'administration de respecter les procédures, dispositions et délais fixés par les arrêtés ministériels, déplorant toutefois la persistance de certaines lacunes et insuffisances. Il a indiqué que la corruption dans l'administration tunisienne est un phénomène tout à fait marginal et qu'il ne s'agit que de quelques cas isolés que la loi s'emploie à réprimer avec toute la fermeté requise.

Le débat a aussi porté sur le régime des encouragements, incitations et avantages et son rôle dans la stimulation du fonctionnaire à redoubler d'effort et à faire preuve de dévouement. Les députés ont souligné, à ce propos, la nécessité de rationaliser la gestion des ressources humaines dans l'administration et d'adapter les aptitudes de ces ressources aux emplois et fonctions qu'elles occupent, outre la révision du système de certains concours en vue de tenir compte de l'ancienneté du candidat, de ses diplômes universitaires et de sa situation sociale.

Le secrétaire d'Etat a annoncé, à ce propos, qu'un programme a été mis en place en vue d'adapter les ressources humaines aux besoins réels de l'administration, précisant que le régime d'encouragement et d'incitations en vigueur actuellement est efficace s'il est bien appliqué et que les efforts se poursuivent pour encourager davantage les fonctionnaires de l'administration à améliorer leur rendement.

M. Abdelhakim Bouraoui a fait remarquer que le règle du concours, pour les recrutements, demeure le meilleur moyen de garantir l'égalité des chances entre les candidats, précisant que l'administration n'a nullement l'intention de changer ce système.

Concernant les ouvriers temporaires et occasionnels, le représentant du gouvernement a indiqué que les droits de ces catégories sont garantis grâce aux multiples mesures présidentielles prises en leur faveur, ces dernières années, s'agissant en particulier de la couverture sanitaire et sociale et de l'augmentation des primes.

Les visites sur le terrain

Les députés ont poursuivi leurs visites sur le terrain pour s'informer et prendre connaissance du fonctionnement et des activités des entreprises nationales dans les divers secteurs, et pour s'enquérir des préoccupations de leurs dirigeants et employés.

Voici un résumé de ces activités sur le terrain ,durant le premier trimestre de l'année 2004.

La santé et les affaires sociales

Les membres de la Commission des affaires sociales et de la santé publique ont effectué, en mars 2004, quatre visites dans plusieurs établissements hospitaliers et sociaux de la capitale.

Les députés se sont rendus, notamment, au laboratoire national de contrôle des médicaments à Bab-Saadoun, au laboratoire national de contrôle anti-dopage, au centre national de nutrition, à l'Institut Pasteur, à l'institut orthopédique Kassab, à Ksar Saïd et à l'hôpital régional de Ben Arous.

Les députés ont également visité le centre socio-éducatif « Essened » à Sidi-Thabet, le centre de protection des personnes âgées, le centre pilote d'observation des mineurs à la Manouba, le siège social de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) et le siège du bureau régional de la CNSS à Tunis-ville, ainsi que la polyclinique de la CNSS à la cité El Khadra.

Ces visites ont permis aux députés de prendre connaissance des progrès réalisés dans les établissements sanitaires et sociaux en matière d'amélioration des prestations et services fournis aux citoyens et aux catégories sociales aux besoins spécifiques.

Les parlementaires tunisiens ont réaffirmé à cette occasion leur fierté et leur

attachement aux constantes de la politique sociale de la Tunisie, politique fondée sur une vision globale des droits de l'homme dans leurs dimensions sociale, économique et culturelle.

L'éducation, l'enseignement supérieur et le sport

Les membres de la commission de l'éducation, de la culture, de l'information et de la jeunesse ont effectué, mercredi 10 mars 2004, des visites dans plusieurs institutions éducatives, universitaires et sportives.

Ils se sont notamment rendus au centre des publications universitaires de Tunis, au siège de l'université virtuelle, à l'institut sportif « Pierre de Coubertin » à El Menzah et au chantier de construction de la salle omnisports à la cité sportive 7 novembre à Radès.

Au cours de ces visites, les députés ont pris connaissance de la marche des activités de ces institutions importantes, saluant les multiples acquis et réalisations accomplis au profit des jeunes dans les domaines éducatif, scientifique et sportif.

Ils se sont également félicités du niveau élevé atteint par les compétences tunisiennes qui ont permis la réalisation et la bonne gestion de ces acquis.

Activités extérieures

Les activités extérieures de la Chambre des Députés ont consisté en plusieurs réunions hors du territoire national et en l'accueil au Palais du Bardo, de délégations parlementaires et de hauts responsables gouvernementaux de pays frères et amis.

C'est ainsi que M. Foued Mebazaa, Président de la Chambre des Députés, a conduit une délégation parlementaire à la session inaugurale de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, tenue à Athènes, les 22 et 23 mars 2004, au cours de laquelle la Tunisie a été élue au Bureau de l'Assemblée pour une période de 4 ans.

Election du Président de la Chambre des Députés membre du Bureau de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne

A l'ouverture de la session inaugurale, l'Assemblée a élu M. Foued Mebazaa, au sein du Bureau de l'Assemblée, qui comporte, outre la Tunisie, l'Egypte, la Grèce et le Parlement européen, qui auront à assurer périodiquement, la présidence de cette Assemblée réunissant 240 membres à savoir 120 membres des parlements de la rive sud de la Méditerranée, soit 10 représentants pour chaque des pays et 120 membres des parlements de la rive nord, soit 45 membres du Parlement européen et 3 représentants des parlements nationaux des pays membres de l'Union européenne, au nombre de 25.

Dans l'allocution qu'il a prononcée, lors de la première séance de travail, M. Mebazaa a mis l'accent sur l'importance que la Tunisie accorde à l'action euro-méditerranéenne, sur la base du partenariat, d'un dialogue sincère et loyal, et la conviction de l'existence d'un lien organique entre la paix, la sécurité et le développement, comme l'a affirmé, en différentes occasions, le Président Zine El Abidine Ben Ali.

Il importe, a-t-il ajouté, d'adopter une politique méditerranéenne qui prenne en compte les intérêts de toutes les parties, dans le cadre de la souveraineté et du respect de la liberté de décision de chacun, ainsi que des valeurs et des principes communs. Il a, également, réaffirmé la dimension globale du concept de partenariat euro-méditerranéen qui doit recouvrir, outre les composantes économique et politique, le dialogue entre les civilisations méditerranéenne afin de consacrer le rapprochement entre les peuples et la culture de la tolérance, de réduire les disparités iniques entre les deux rives de la Méditerranée et de donner un contenu concret à la nouvelle politique de bon voisinage.

M. Mebazaa a, en outre, souligné la nécessité de trouver une solution aux conflits régionaux dont, au premier rang, le conflit du Moyen-orient, afin de renforcer la stabilité et la paix dans la région.

Par ailleurs, le Bureau de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne a tenu sa première réunion en vue d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour et de constituer les commissions spécialisées, à savoir :

- La commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme ;
- La commission des affaires économiques et financières, et de l'éducation
- La commission de la promotion de la qualité de la vie et des échanges culturels et humains.

La Tunisie compte parmi les membres fondateurs de cette nouvelle structure, grâce aux initiatives qu'elle a prises dans ce sens et aux conceptions qu'elle a élaborées et qui ont aidé à sa réalisation.

Cela n'est point pour étonner, d'autant que la Tunisie, pleinement consciente de sa dimension méditerranéenne, a apporté une contribution efficiente au processus de dialogue euro-méditerranéen, notamment après le lancement du Processus de Barcelone, en 1995.

Sur un autre plan, une délégation parlementaire conduite par M. Foued Mebazaa , a participé à la 4^{ème} conférence des présidents des parlements des pays euro-méditerranéens réunie à La Valette /Malte, du 19 au 21 février 2004, ainsi qu'à la réunion de la commission de coordination de la Conférence sur la paix et la coopération en Méditerranée, tenue les 10 et 11 février 2004 à Nice, en France.

D'autres délégations de la Chambre des Députés ont aussi participé à la 45^{ème} session et à la 11^{ème} Conférence du conseil de l'Union parlementaire arabe réunies à Damas du 28 février au 3 mars 2004, ainsi qu'aux réunions des cinq commissions permanentes du Conseil consultatif (choura) de l'Union du Maghreb Arabe, tenues dans les capitales de l'UMA, les 20 et 21 janvier 2004, à la 6^{ème} session et à la 3^{ème} Conférence du Conseil de l'Union des

parlements des pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique réunies à Dakar du 7 au 10 mars 2004, à la Conférence des présidents des parlements africains sur la démocratie et le développement (Le Caire 5 – 7 janvier 2004), à la session constitutive du parlement africain (Addis-Abeba, 18-20 mars 2004), et à la réunion du Bureau de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, tenue les 21 et 22 janvier à Cayenne, en Amérique du Sud.

Par ailleurs, et en réponse à une invitation officielle, un membre de la Commission de la législation générale et de l'organisation générale de l'administration, s'est rendu à Ouagadougou pour représenter le Président de la Chambre des Députés à la séance d'ouverture de la 3^{ème} session ordinaire de l'Assemblée nationale du Burkina-Faso, le 3 mars 2004. Cette visite a été fort appréciée par la partie burkinabée

La Chambre des Députés a accueilli, de son côté, plusieurs délégations parlementaires et responsables gouvernementaux. C'est ainsi qu'elle a reçu la visite de MM. Marcello Pera, président du Sénat italien, Robert Collignon, président de la province de Wallonie, Peter Milliken, président de la Chambre des Communes du Canada, Lee Man Sup, ancien président et actuellement membre de l'Assemblée nationale de Corée, ainsi que les délégations les accompagnant.

La Chambre des Députés a également, reçu la visite de Messieurs Amadou Toumani, Président de la République du Mali, Mohamed Naji Atri, Président du Conseil des ministres de Syrie, et de Madame Sri Rejeki Soemaryoto, ministre indonésienne de la Promotion de la femme.

LEGISLATIVE ACTIVITIES

In the period from January to late March, the Chamber of Deputies passed a great number of bills in the political, military, commercial, financial, technological, and agricultural fields and ratified a number of agreements in various areas of international cooperation. These were :

- Law N° 2004-1 of January 14, 2004 , on public service.

-Law N° 2004-3 of January 20, 2004, amending and completing the sea trade law.

-Law N° 2004-4 of January 20, 2004, amending and completing the shipping administration law.

- Law N° 2004-5 of February 3, 2004, on computer security

-Organic Law N° 2004-6 of February 3, 2004, amending and completing bill number 40 of 1975, dated 14 May 1975, on passports and travel documents.

- Law N° 2004-9 of February 3, 2004, ratifying the agreement signed on 2 November 2003 by the Government of the Republic of Tunisia and the Islamic Development Bank on the purchase of medical equipment for public hospitals to be used in the public health project.

- Law N° 2004-13 of February 12, 2004, ratifying the African Parliament protocol of the articles of agreement of the African Economic Community .

-Law N° 2004-14 of February 12, 2004, approving the Republic of Tunisia's membership of the Sahel and Sahara group's Investment and Trade Bank, and authorizing Tunisian contribution to its capital.

- Law N° 2004-15 of March 1, 2004, ratifying the International Treaty of Plant Genetic Resources for Food and Agriculture.

-Law N° 2004-17 of March 1, 2004, clearing up the financial situation of the National Estates Office.

-Law N° 2004-18 of Mars 15, 2004, ratifying the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants

-Law N° 2004-21 of March 15, 2004, ratifying a financial cooperation agreement between the Governments of the Republic of Tunisia and the Federal Republic of Germany

-Law N° 2004-24 of March 15, 2004, amending and completing Bill number 43 of 1999, dated 10 May 1999, on development councils in the agricultural and sea fishing sector.

-Law N° 2004-25 of March 15, 2004, on the abolition of Chambers of Agriculture

- Law N° 2004-26 of March 29, 2004, ratifying the loan agreement between the Republic of Tunisia and the Spanish Fund "La Caixa D'estalvis Ipensions de Barcelona" on co-financing the multi-purpose gymnasium at the 7 November sports complex in Rades.

DIALOGUE WITH THE GOVERNMENT

In the first term of 2004, dialogue between members of the Chamber of Deputies and the Government dealt with national estates and real property affairs, agriculture, the environment, water resources, administrative reform, and the civil service.

Below is an overview of the dialogue sessions.

NATIONAL ESTATES AND REAL PROPERTY AFFAIRS

Members of the Chamber of Deputies looked into the national estates and real property affairs sector in their sitting on the morning of Tuesday 20 January 2004, chaired by the Speaker, Mr. Fouad Mbazaa, and attended by Mr. Ridha Grira, Minister of National Estates and Real Property Affairs.

Dialogue highlighted the important part played by the Ministry of National Estates and Real Property Affairs in safeguarding public property and the nation's financial resources, in addition to the important role of regulating the real property sector in the development process.

Dialogue tackled the following points:

- Prohibiting the sale of state-owned farmland
- Taking greater care of national estates and setting the condition for their sale.
- Assessing the situation of rented state-owned farmland and stressing the importance of consulting with the people in charge of the agricultural sector on the subject.
- Problems related to settling in, and building on, state-owned land and the need to take account of the social position of the people concerned in specific cases.
- The need to draw up a precise inventory of national estates.

In answering the questions put to him, Mr. Ridha Grira stressed the importance of Bill number 21 of 1999 in putting an end to the sale of state-owned farmland. He emphasized that that measure was taken after nation-wide consultation convinced the authorities that, with regard to state-owned farmland, which total 828, 000 hectares in area, renting out and monitoring was a better option.

The Minister further stated that results had been good so far, for the envisaged production,

investment, and employment objectives had been achieved.

With respect to town or rural district land still owned by the state, Mr. Ridha Grira pointed out that his ministry had set rules for its relations with local authorities, and had never failed to respond favourably to all the relevant requests submitted to it. When local authorities bought land from his department, he added, they always did so at 50% of the estimate made by the experts.

He pointed out the progress made in selling off cooperative land whose ownership can be changed, totalling approximately 3 million hectares in area, and said that only lands with intricate entitlement cases were left. He also highlighted the efforts made by his ministry to delimit and register state property throughout the country, and emphasized that this ongoing operation had borne fruit, and succeeded in making a precise record of public property.

Dialogue also dealt with the setting up of regional real property affairs offices in all governorates, and the need to settle all pending real estate cases and wind up the case of foreigners' property.

In this connection, the minister stressed that his ministry was making every effort to settle the case of foreigners' property through selling it off to all those who fulfil the requirements. He reminded his audience that the Tunisian Real Estate Agency was in charge of follow-up work, and was looking into all pending cases. Relevant departments, he added, were very flexible and very transparent in their dealing with the various cases involved, particularly with regard to property in the hands of needy families. Remarkable efforts to reduce delay had resulted from the ongoing cooperation between the ministry, regional bodies, and local authorities to settle the cases of a number of pending title deeds.

**AGRICULTURE, THE ENVIRONMENT,
AND WATER RESOURCES**

Members of the Chamber of Deputies looked into the agricultural, environmental and water resources sectors in the plenary session held on the morning of Tuesday 24 February 2004, chaired by the Speaker, Mr. Fouad Mbazaa, and attended by Mr. Habib Haddad, Minister for Agriculture, the Environment, and Water Resources.

Members of the Chamber of Deputies stressed the importance of agriculture as a strategic sector employing 22% of the country's workforce, and accounting for 2.2% of its growth rate. They pointed out the efforts made by the entire national community to increase productivity in that sector, to enable it to meet demand on the home market, and increase its export capabilities.

Dialogue revolved around:

- The bad weather conditions faced by Tunisia in the last 4 years and their adverse effects on the agricultural sector and on the conditions of workers in the sector

- The importance of structuring the remaining state-owned farmland, adopting initiatives designed to encourage young agriculturalists and farmers, and mapping the country's agricultural land

- Putting together a new vision of agriculture taking account of the specificity of each region and the climatic changes the country is going through

- The dwindling output of a number of activities, particularly in the dairy and stock farming sectors, and the worldwide spread of animal diseases

- The import control measures taken by the ministry

- The current balance of the trade in foodstuffs

- Progress report on negotiations with the European Union on agriculture

In answering the questions put to him by members of the Chamber of Deputies, the Minister for Agriculture, the Environment, and Water Resources pointed out that, in spite of what had already been achieved, the agricultural sector must make further progress to meet the needs of the Tunisian population. He pointed out the measures taken by the President and aimed at making the most of good weather conditions,

particularly with respect to crop production. He further stated that the government was now trying to review and update the different production systems to help them resume their former performance levels. He stressed the importance of the ongoing mapping of agricultural land in the different governorates in orientating and sustaining agricultural production, consistent with each region's specific weather conditions and natural resources.

In this connection also, the Minister described the failure to market regular supplies of a number of agricultural products as a temporary phenomenon caused by the last season's bad weather conditions. He indicated that efforts were now being made to increase the production of a number of vegetables that were in very short supply in the last season, such as potatoes, onions. For this purpose, prior guarantees to market these products through professional associations were being given to farmers to encourage them to grow them.

In addition, the Minister stressed the unflagging efforts being made to make good use of the partnership agreement signed with the European Union. These efforts centred on instilling an export culture into the Tunisian producers, improving the competitiveness of Tunisian agricultural produce, and drawing up integrated export schemes.

Parliamentary debates also dealt with environmental and water resource issues. These included the need to show firmness in confronting polluters, the importance of supporting municipal action to make cities prettier, raising people's awareness of environment conservation, and the excellent effect of the last rains on water reserves.

In this connection, the Minister pointed out the President's environmental project, centred on improving town planning design and the quality of life. He stressed the importance of sensitising people to these matters in educational establishments, specialised associations, or through the multidimensional information media. This will help enhance the role played by citizens, and their support for the environment conservation efforts made by local authorities.

The Minister for Agriculture, the Environment, and Water Resources also underscored the efficiency of the Tunisian water resources policy, which had made it possible to overcome the difficulties arising from the years of drought. He indicated that the recent rains had

made up for the fall in national water reserves resulting from the lack of rain in the past few years; they had raised the water supply in Tunisian storage dams to approximately 2 billion cubic metres.

ADMINISTRATIVE REFORM AND THE CIVIL SERVICE

Members of the Chamber of Deputies discussed administrative reform and the civil service in the plenary session held on the morning of Thursday 25 March 2004, chaired by the Speaker, Mr. Fouad Mbazza, and attended by Mr. Abdelhakim Bouraoui, State Secretary to the Prime Minister for Administrative Reform and the Civil Service. Questions by members of the Chamber of Deputies centred on the need for the Tunisian administration to keep abreast of the pace of change through improved service, increased public trust in its performance, and prompt updating.

Questions also dealt with the prospects of the consultation on administrative reform and the radical changes it would bring about, consistent with the necessary updating and simplification of administrative procedures.

An openhearted discussion then dealt with all the question marks hanging over the administration's work. Requests for explanation and suggestions included the following:

- Finding a solution for overcrowding in administrative departments and public establishments
- The need for further simplification of administrative procedures and reducing the number of documents required, particularly of investors
- The importance of the reforms introduced in the administrative tribunal, and the need for upgrading it further through bringing it closer to the public and expediting judgements
- Upgrading the action of public relations offices and supporting them by increased staffing; and showing determination in dealing with illegal practices of corruption and dubious transactions

In his answers, Mr. Abdelhakim Bouraoui, State Secretary for Administrative Reform and the Civil Service, stressed the importance of the consultation on administrative reform instigated by the President. This reform centred on such essential points as abolishing administrative

permits, and simplifying the procedures for setting up companies.

The State Secretary recalled the main programmes and mechanisms designed to improve administrative service and bring the administration closer to the public. To help do this, a communications service was set up, and a programme for administrative capacity building was initiated. Monitoring by citizens, the ombudsman, and public relations offices were also part of the efforts made in this respect. The State Secretary indicated that a general directorate for training had been set up at the Prime Ministry, to help other ministries draw up training programmes for their employees. A 3 million Tunisian Dinar budget had been allocated to training 34,000 employees in 2004.

The State Secretary asserted that the administration insisted on compliance with procedures and meeting deadlines as provided in ministerial decrees. Although he admitted to shortcomings in some areas, he said that this was by no means a general rule. Corruption, he added, could no be construed as any more than an epiphenomenon that the law usually handled with requisite rigour.

Members of the Chamber of Deputies also discussed the need to develop the incentive and bonus system to encourage civil servants, recruit the best-qualified personnel, and suit employees' duties to their qualification. Members of the Chamber of Deputies also pointed out the need to redesign a number of contests in a way that would take account of the candidates' length of service, academic record, and standing in society.

In this connection, the State Secretary made known a programme aiming at adapting human resources to the real needs of the administration. He asserted that the existing incentive and bonus system was excellent if properly used, and that unflagging efforts were being made to encourage better performance levels.

The State Secretary asserted that the system of contests offered the best guarantees for equality of opportunity in recruitment, and that the administration had no reason to change it.

Concerning temporary employees and stand-ins, the State Secretary expressed the view that there was nothing to worry about. Different presidential measures had been taken in their favour, particularly with respect to health insurance, social security and increased allowances.

FIELD TRIPS

Members of the Chamber of Deputies take regular field trips to learn about the way national institutions are operating in various areas, see their activities with their own eyes, and talk to the people in charge and employees.

Below is an overview of these field trips in the first term of 2004.

HEALTH AND SOCIAL AFFAIRS

During the month of March 2004, members of the Social Affairs and Public Health Committee took four field trips, and visited a number of social and health establishments in Tunis.

Visits were paid to the National Laboratory for the Monitoring and Safety of Drugs in Bab Saadoun, the National Laboratory for the Study of Stimulants, the National Institute of Nutrition, the Pasteur Institute, the Mohamed Kassab Orthopaedic Institute in Ksar Said, and the Regional Hospital in Ben Arous.

Members of the Chamber of Deputies also visited the Al Sanad Social Education Centre in Sidi Thabet, the old people's home and the Model Centre for Remote Sensing in Manouba, the headquarters of the National Social Security Fund, the Fund's regional office in the Tunis medina, and the Fund's clinic in the Al Khadra district.

These field trips provided an opportunity for Members of the Chamber of Deputies to learn about what had been achieved in our country's health and social establishments and the important services they provided to the public generally, and to sections of the population with specific needs.

Committee members expressed their pride in, and attachment to, the main features of social policy in Tunisia, grounded in a comprehensive view of the notion of human rights, with their social, economic, and cultural dimensions.

EDUCATION, HIGHER EDUCATION, AND SPORTS

Members of the Committee on Education, Culture, and Youth, visited a number of educational, academic, and sports establishments on Wednesday 10 March 2004. They visited the University Publishing Centre in Tunis, the Open University, the Pierre de Coubertin Institute of Sports Education, and the building site of the multi-purpose gymnasium at the 7 November sports complex in Rades.

During their visit, the parliamentary delegation learned about the way these important institutions were operating, and highlighted the resulting benefits derived by young people in the fields of education, science, and sports. They expressed their pride in the top-level competence demonstrated by Tunisian experts and academics in developing and managing these institutions, and helping them achieve high performance levels

EXTERNAL ACTIVITIES

In recent months, members of the Chamber of Deputies carried out a number of missions abroad and welcomed a number of parliamentary delegations and government figures from friendly and sister countries.

Mr. Fouad Mebazaa, Speaker of the Chamber of Deputies, headed a parliamentary delegation to the inaugural meeting of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly in Athens from 22-23 March 2004. On this occasion, Tunisia was elected as member of the Assembly's Bureau of Presidents for a four-year term .

ELECTION OF THE SPEAKER OF THE CHAMBER OF DEPUTIES AS MEMBER OF THE BUREAU OF PRESIDENTS OF THE EURO-MEDITERRANEAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY

At the start of the opening session of the Assembly's inaugural meeting, Mr Fouad Mbazaa, speaker of the Chamber of Deputies, was elected as member of the Bureau of Presidents of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly, alongside Egypt, Greece, and the European Parliament. These will take turns at chairing the Assembly, a 240-strong consultative body. The Assembly brings together 120 MPs from the southern Mediterranean countries –10 from each country- and 120 from the northern ones –45 from the European Parliaments and 3 MPs from each of the 25 EU member countries.

In his speech to the opening session, Mr. Fouad Mbazaa stressed the importance given by Tunisia to Euro-Mediterranean

action, consistent with partnership and openhearted dialogue. Tunisia, he added, was convinced of the close relationship existing between development, peace, and security, as President Zine El Abidine Ben Ali had pointed out repeatedly.

He stressed the need to follow a Mediterranean policy that took account of the interests of all parties, based on respect for the sovereignty and free decision-making of all, and on common values and principles. He affirmed the comprehensive character of Euro-Mediterranean partnership, which must include economic and political dimensions, as well as dialogue between Mediterranean cultures. This would help set up the culture of rapprochement and tolerance on a sound basis, bridge the gulf between the two shores of the Mediterranean, and give substance to a new policy of neighbourly relations. Mr. Fouad Mbazaa also stressed the need to settle disputes in the Mediterranean zone, primarily the Palestine question, to consolidate stability and security in the region.

The Bureau of Presidents of the Euro-Mediterranean Parliamentary Assembly held

its first meeting to examine agenda items and set up three special committees:

- The Political Affairs, Security and Human Rights Committee

- The Economic, Financial, and Educational Affairs Committee

- The Committee for Improved Quality of life and Human and Cultural Exchanges

Based on its faith in the Mediterranean dimension of its identity, and through the initiatives and the vision it had contributed to its inception, Tunisia acted as a founding member of the new body. Tunisia has always tried to make an effective contribution to Euro-Mediterranean dialogue, in particular since the Barcelona process started in 1995.

Mr. Fouad Mbazaa, Speaker of the Chamber of Deputies, headed parliamentary delegations to the Fourth Meeting of the Speakers of Euro-Mediterranean Parliaments, held in Valetta, Malta, from 19-21 February 2004, and the meeting of the Coordination Committee of the Conference on Mediterranean Security and Cooperation, held in Nice, France, from 10-11 February 2004.

Delegations from the Chamber of Deputies also attended

- The 45th meeting of the bureau of the Arab Parliamentary Union and its 11th conference, both held in Damascus from 28 February-3 March 2004

- The meetings of the five standing committees of the Consultative Council of the Arab Maghrib Union held in the Mghribi capitals from 20-21 January 2004

- The sixth meeting of the bureau, and third conference, of the Union of OIC Member States' Parliaments, held in Dakar, Senegal, from 7-10 March 2004

- The African Parliament Speakers' Conference on Democracy and Development, held in Cairo from 5-7 January 2004

- The inaugural session of the African Parliament, held in Addis Ababa, from 18-20 March 2004

- The meeting of the bureau of the Parliamentary Assembly of French-speaking countries, held in Cayenne, South America, from 21-22 January 2004.

In response to an official invitation, a member of the general legislation and administrative organisation committee attended the opening session of the Burkinabe National Assembly, held in Ouagadougou on 3 March 2004, on behalf of Mr. Fouad Mbazaa, Speaker of the Chamber of Deputies. The visit made a favourable impression on his Burkinabe hosts.

Foreign visitors to the Chamber of Deputies included:

- A delegation from the Italian senate, headed by its Chairman, Mr. Marcello Pera

- A delegation from the Parliament of Wallonia, Belgium, headed by its Speaker, Mr. Robert Collignon

- A delegation from the Canadian House of Commons, headed by its speaker, Mr. Peter Milliken,

- A delegation from the Korean National Assembly, headed by its former Speaker, and present member, Mr. Lee Man Sup

- Mr. Amadou Toumani, President of the Republic of Mali

- Mr. Mohamed Naji Atri, Prime Minister of Syria

- Ms Rejeki Soemaryoto, Indonesian Minister for the Promotion of Women.